

Procédure

NOTICE DE PREPARATION DE DOSSIER ADMINISTRATIF DE SOUTENANCE CONFORMEMENT A LA LEGISLATION EN VIGUEUR				
DATES A SURVEILLER	QUI FAIT/QUI INTERVIENT :	POUR QUELS DOCUMENTS	A REMETTRE A :	NOTA BENE !
3 mois avant soutenance	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur de thèse - Directeur de labo. 	<p>↓ Fiche de proposition de rapporteurs</p> <p>(excel - 50 Ko)</p>	ED	<p>Proposition signée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur de thèse - Co-directeur (lorsque co-tutelle) - Directeur de laboratoire
2 mois avant soutenance	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur de thèse - Directeur de labo. 	<p>↓ Fiche de proposition de jury de thèse</p> <p>(excel - 46 Ko)</p>	ED	<p>. Respect de la parité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 % PR / DR - 50 % extérieur <p>. Tendre vers la représentation équilibrée H/F</p> <p>. Préciser pour la soutenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieu exact - Date

				<ul style="list-style-type: none"> - Heure <p>Signée par directeur et co-directeur de thèse s'il y a co-tutelle</p>
	- Doctorant	Résumé de la thèse	ED pour diffusion UPPA	<p>Le résumé doit comporter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titre de la thèse - Nom du Doctorant - Nom du Directeur de thèse - Nom du codirecteur (co-tutelle) - Laboratoire d'accueil <p>Format :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 page convient, mais le format est libre et peut être supérieur
	- Doctorant - Directeur de thèse	Fiche de formation	ED	Signée et y joindre les justificatifs numérotés
1 mois avant soutenance	- Doctorant	- Dépôt électronique de la thèse	Service Commun	La soutenance sera

	- Directeur de thèse		Documentation - (SCD)	conditionnée par l'attestation de dépôt de la thèse. Le fichier doit être transmis aux adresses : these.elec@univ-pau.fr , edsciences@univ-pau.fr.
3 semaines avant soutenance	- ED	Projet d'avis de soutenance transmis par l'ED	Directeur de thèse	<p>Indications pour la soutenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieu exact - Date - Heure <p>A valider par le directeur de thèse pour la finalisation du dossier par l'ED</p>
	- Rapporteurs	Réception des rapports pour la soutenance	ED	Important : les directeurs de thèse veillent à la transmission du rapport de soutenance à l'ED au moins 14 j. avant la soutenance
	- ED	Convocation des membres du jury et du doctorant	Doctorant Membres du jury	

2 jours avant	- Directeur de thèse	Retrait du dossier de soutenance auprès de l'ED		Attention aux sites distants, ce dossier se retire auprès de l'ED et ne se télécharge pas.
SOUTENANCE DE THESE				
Dans la semaine après soutenance	- Directeur de thèse	Retour du dossier de soutenance	ED	Signé
Dans le mois suivant	- Nouveau Docteur - ED	- Dépôt définitif de la thèse, contrat de diffusion, résumé, mots clefs... - Remise du rapport de soutenance	SCD Nouveau DOCTEUR	
Dans les 3 mois après soutenance	Nouveau DOCTEUR	Dépôt définitif de la thèse après corrections - Contrat de diffusion de thèse, résumé, mots clefs...	SCD	Lorsque des corrections sont demandées par le jury

A l'UPPA, les doctorants qui souhaitent rédiger une partie de leur thèse dans une langue autre que le français, doivent en faire explicitement la demande ([voir intranet](#))

SOUTENANCE

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le Président de l'Université si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel avéré.

Avant la soutenance, le résumé de la thèse est diffusé à l'intérieur de l'Université.

Dans le cadre de ses délibérations, le jury apprécie la qualité des travaux du doctorant, leur caractère novateur, l'aptitude du doctorant à les situer dans leur contexte scientifique ainsi que ses qualités d'exposition.

L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury.

Le rapport de soutenance est communiqué au candidat.

Vous pouvez bénéficier du label "Doctorat Européen" en supplément de votre diplôme de Doctorat en remplissant les **quatre conditions** suivantes :

- * Un séjour d'au moins **un trimestre** dans un autre pays européen,
- * **Deux rapporteurs** qui seront des Professeurs appartenant à deux établissements d'enseignement supérieur de deux Etats **Européens** différents et autres que celui dans lequel la thèse est soutenue.
- * **Un membre du jury de soutenance** au moins doit appartenir à un Etablissement d'enseignement supérieur d'un Etat **Européen** autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu.
- * Une partie de la **soutenance** doit être effectuée dans une **langue nationale européenne** autre que la langue nationale du pays où est soutenu le doctorat,

RETRAIT DU DIPLOME DE DOCTEUR

La remise officielle des diplômes de Docteur promotion 2017 aura lieu le **vendredi 18 mai 2018 à 16h**.

Une cérémonie de remise des diplômes est organisée en fin d'année universitaire et les Docteurs (promotion année civile) sont conviés à y participer. Enfin, pour ceux qui ne pourraient pas venir à la remise des diplômes de Docteur, le retrait du diplôme peut se faire selon la procédure décrite ci-après : [📄procédure de retrait du diplôme](#) (pdf - 120 Ko).